

SÉANCE ORDINAIRE DES MEMBRES DU CONSEIL DE LA VILLE DE CARIGNAN, TENUE À LA SALLE DU CONSEIL AU 1555, RUE DE L'ÉCOLE, EN DIRECT DE LA PAGE FACEBOOK DE LA VILLE DE CARIGNAN ET WEBDIFFUSÉE EN DIRECT SUR YOUTUBE, LE **3 JUIN 2026, À 19 H 30.**

Sont présents : M. Patrick Marquès, maire
Mme Édith Labrosse, conseillère
M. Luc Laforge, conseiller
M. Yves Gaudet, conseiller
Mme Diane Morneau, conseillère
M. Frédéric Martineau, conseiller
M. Daniel St-Jean, conseiller
Me Ève Poulin, Directrice des affaires juridiques et greffière
Mme Pamela Nantel, Directrice générale

ORDRE DU JOUR

- 1** OUVERTURE DE LA SÉANCE ET MOT DU MAIRE
- 2** PÉRIODE DE QUESTIONS
- 3** ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- 4** APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL
 - 4.1** Séance ordinaire du 6 mai 2026
- 5** DIRECTION GÉNÉRALE ET GREFFE
 - 5.1** Approbation - Planification des besoins d'espace du Centre de service scolaire des Patriotes
 - 5.2** Autorisation de signature - Transaction quittance - 505-17-014791-240
- 6** RESSOURCES HUMAINES
 - 6.1** Dépôt - Liste des personnes embauchées par la directrice générale - Mai 2026
 - 6.2** Modification - Structure organisationnelle
- 7** FINANCES
 - 7.1** Rapport du maire sur la situation financière 2025
 - 7.2** Dépôt - Rapport financier consolidé 2025
 - 7.3** Dépôt - Liste des commandes - Mai 2026
 - 7.4** Approbation - Déboursés du mois - Mai 2026
 - 7.5** Autorisation - Transferts budgétaires - Mai 2026
 - 7.6** Autorisation - Affectation d'un montant de 559 567 \$ au surplus eau et égouts
 - 7.7** Autorisation - Affectation d'un montant de 757 298 \$ au surplus dette à long terme
 - 7.8** Autorisation - Affectation du solde disponible du Règlement d'emprunt 541 (2022) autorisant les travaux d'amélioration des sentiers et des sites de

- plein air du parc des Chenaux et la réfection de la passerelle optimiste - 41 532,39 \$
- 7.9** Autorisation - Fermeture du Règlement d'emprunt numéro 541 (2022) autorisant les travaux d'amélioration des sentiers et des sites de plein air du parc des Chenaux et la réfection de la passerelle optimiste et renonciation au solde résiduaire
 - 7.10** Autorisation - Appropriation de 757 000 \$ des surplus non affectés pour l'affecter au règlement d'emprunt numéro 569 (2026) autorisant les travaux de pavage de chaussée pour l'année 2026
 - 7.11** Autorisation de signature - Offre de services - Portail des données immobilières - PG Solutions Inc
- 8 GÉNIE ET TRAVAUX PUBLICS**
- 8.1** Autorisation - Dépôt de la programmation des travaux - TECQ 2024-2028
 - 8.2** Octroi de contrat - Dénégement du réseau routier par lots et location d'équipements d'enlèvement de la neige, pour trois (3) ans - 175784 Canada Inc. (Bricon) - 633 806,02 \$/année
 - 8.3** Octroi de contrat - Entretien préventif système de refroidissement patinoire du Centre multifonctionnel - Trane Canada ULC - 27 111,11 \$
 - 8.4** Octroi de contrat - Bris de glace préventif de la Rivière l'Acadie - ASDR Canada Inc. - Saisons 2027 et 2028
 - 8.5** Octroi de contrat - Services professionnels - Surveillance des travaux de pavage 2026 - IGR Groupe-Conseil (Ingénier) - 50 186,59 \$
 - 8.6** Octroi de contrat - Acquisition d'une lame de déneigement pour chargeur - Atelier Jules Roberges Inc - 54 993,69 \$
 - 8.7** Octroi de contrat - Réfection du chemin Brunelle - Construction Techroc inc. - 2 072 043,82 \$
 - 8.8** Octroi de contrat - Travaux de pavage 2026 - Les Pavages Ultra Inc. - 945 639,96 \$
 - 8.9** Autorisation - Stationnement interdit temporairement pour travaux - Rue de l'Aigle
 - 8.10** Autorisation de signature - Entente relative à des travaux municipaux - Projet de développement domiciliaire 2970 chemin Bellerive - Canalisation du fossé pluvial dans l'emprise municipale
 - 8.11** Autorisation de dépenses cumulatives - Mandats Parallèle 54 (2026) - 110 812,90 \$

- 8.12** Autorisation de dépenses cumulatives - Mandats Ingénier (2026) - 41 563,46 \$
- 8.13** Autorisation de dépenses cumulatives - Mandat Tetra Tech - Étude des plans directeurs en eau potable et en eaux usées - 11 748,75 \$
- 8.14** Approbation - Travaux dans le cours d'eau Lamarre et Simard Sud - MRCVR
- 8.15** Approbation - Travaux dans le cours d'eau Beaugard - MRCVR
- 9** URBANISME ET DÉVELOPPEMENT DURABLE
 - 9.1** Demande de dérogation mineure 2025-122 - Lot projeté 6 699 146 - 3752, chemin Sainte-Thérèse - Rendre réputée conforme la marge latérale droite
 - 9.2** Demande de PIIA 2026-009 - Lot 2 599 809 - 1370, chemin Bellevue - Construction d'une résidence unifamiliale isolée avec unité d'habitation accessoire de type intergénérationnel
 - 9.3** Demande de PIIA 2026-033 - Lot 2 600 447 - 2141, rue des Roses - Agrandissement de la résidence unifamiliale isolée
 - 9.4** Demande de PIIA 2026-034 - Lot 2 600 756 - 2453, chemin de Chambly - Installation d'une enseigne
 - 9.5** Demande de PIIA 2026-036 - Lot 2 601 097 - 1892, rue Michel-Brouillet - Agrandissement d'une habitation unifamiliale isolée
 - 9.6** Demande de PIIA 2026-037 - Lot 2 599 210 - 3308, rue Bouthillier - Agrandissement d'une résidence unifamiliale isolée comprenant une unité d'habitation accessoire de type studio
 - 9.7** Demande de PIIA 2026-021 (retour) - Lot 6 425 710 - 3397, rue Bouthillier - Construction d'une résidence unifamiliale isolée
 - 9.8** Demande de PIIA 2025-116 (retour) - Lot 6 691 173 - 2382-2384, rue Éthel Est -Construction d'une résidence unifamiliale isolée de 2 étages avec unité d'habitation accessoire de type studio
 - 9.9** Demande de modification du PIIA 2025-101 - Lot 3 302 184 - 3722, chemin Sainte-Thérèse - Agrandissement d'une habitation unifamiliale isolée en cour arrière et latérale gauche
 - 9.10** Demande de PIIA 2025-111 - Lot 2 343 466 - 3586, chemin Sainte-Thérèse - Rénovations de la résidence unifamiliale isolée
 - 9.11** Demande d'autorisation - Bars laitiers mobiles dans les rues de Carignan - Boule et Crème Dodo et Crème Pop's

- 9.12 Demande d'appui - CPTAQ 2026-042- Usage non-agricole - Lots 2 601 631 - 2275, chemin Brunelle
- 9.13 Demande d'appui - CPTAQ 2026-043 - Usage non-agricole - Lot 2 601 066 - 2239, chemin Chambly
- 10 SÉCURITÉ PUBLIQUE
- 11 LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE
 - 11.1 Demande d'aide financière - Mathias Croteau - Championnat de gymnastique - 400 \$
 - 11.2 Approbation - Réalisation des travaux - Reddition de comptes - Programme d'infrastructures municipales pour les aînés (PRIMA)
 - 11.3 Autorisation - Prêt de la patinoire et de matériel - 12 juin 2026 - Association de soccer Carignanoise
- 12 COMMUNICATIONS, RELATIONS PUBLIQUES ET CITOYENNES
- 13 RÉGLEMENTATION
 - 13.1 Avis de motion - Projet de règlement 84 (2026) afin d'augmenter à 5 512 689 \$ le montant du fonds de roulement et appropriant à cette fin une somme de 757 298 \$ provenant du surplus non affecté amendant le règlement no 84
 - 13.2 Avis de motion - 1er projet de règlement numéro 483-43-U modifiant le règlement de zonage numéro 483-U (Rue Éthel Est & diverses modifications)
 - 13.3 Adoption - 1er projet de règlement numéro 483-43-U modifiant le règlement de zonage numéro 483-U (Rue Éthel Est & diverses modifications)
 - 13.4 Avis de motion - Projet de règlement numéro 542 (2022)-7 modifiant le règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) numéro 542 (2022) (Inventaire du patrimoine bâti & Zone H-335)
 - 13.5 Adoption - Projet de règlement numéro 542 (2022)-7 modifiant le règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) numéro 542 (2022) (Inventaire du patrimoine bâti & Zone H-335)
 - 13.6 Adoption - Règlement numéro 310 (2026)-2 établissant les tarifs pour divers services rendus par la Ville de Carignan et remplaçant le règlement numéro 310 (2026)-1
 - 13.7 Adoption - Règlement numéro 572 (2026) établissant des programmes d'aide de type écogestes sur le territoire de la ville de Carignan
 - 13.8 Adoption - Règlement numéro 483-42- U modifiant le règlement de zonage numéro 483-U (Garages

attenants et intégrés & CES maximum secteur des
Îles)

- 14 INFORMATION
- 15 DIVERS
- 16 LEVÉE DE LA SÉANCE

1 OUVERTURE DE LA SÉANCE ET MOT DU MAIRE

Monsieur Patrick Marquès, maire, constate que le quorum est atteint et déclare la séance ouverte à 19 h 33.

2 PÉRIODE DE QUESTIONS

26-06-194

3 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par la conseillère Édith Labrosse, appuyé par la conseillère Diane Morneau et résolu à l'unanimité :

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que soumis.

4 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL

26-06-195

4.1 Séance ordinaire du 6 mai 2026

CONSIDÉRANT que chacun des membres du conseil municipal a eu accès au procès-verbal de la séance ordinaire du 6 mai 2026, conformément à la Loi;

CONSIDÉRANT les dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Édith Labrosse, appuyé par le conseiller Luc Laforge et résolu à l'unanimité :

D'APPROUVER, pour valoir à toutes fins que de droit, le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 6 mai 2026.

5 DIRECTION GÉNÉRALE ET GREFFE

26-06-196

5.1 Approbation - Planification des besoins d'espace du Centre de service scolaire des Patriotes

CONSIDÉRANT les articles 272.2 et suivants de la *Loi sur l'instruction publique* (RLRQ c. I-13.3), qui prévoient un processus par lequel un Centre de services scolaire doit annuellement

déterminer ses besoins en matière d'immeubles à acquérir aux fins de construire ou d'agrandir une école ou un centre et, le cas échéant, établir un projet de planification des besoins d'espace;

CONSIDÉRANT que ce processus prévoit que le Centre de services scolaire doit demander l'avis du conseil des villes et municipalités de son territoire, qui sont en tout ou en partie situés dans un secteur à l'intérieur duquel un immeuble à acquérir doit être situé, afin de construire ou agrandir une école ou un centre de formation;

CONSIDÉRANT que le Centre de services scolaire des Patriotes a transmis un tel projet de Planification des besoins d'espace, en février 2026 à la suite de quoi le conseil a transmis un avis;

CONSIDÉRANT qu'à la suite de la réception des avis des villes et municipalités de son territoire, le Conseil d'administration du Centre de services scolaire des Patriotes a adopté la version finale de la Planification des besoins d'espace 2026, le 21 avril 2026, avec de légères modifications, et l'a de nouveau transmise aux villes et municipalités, afin que celles-ci l'approuvent, ou non, dans un délai de 45 jours;

CONSIDÉRANT que la Planification des besoins d'espace sera par la suite transmise au ministre de l'Éducation, avec toutes les résolutions reçues des villes et municipalités, afin que ce dernier approuve cette Planification, après consultation du ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire et de tout autre ministre concerné;

CONSIDÉRANT qu'à la suite de cette approbation par le ministre, la ou les villes et municipalités concernées doivent céder au Centre de services scolaire un immeuble situé dans le secteur visé, conforme aux caractéristiques énoncées à la planification et ce, dans les deux ans suivant la prise d'effet de la planification, conformément à l'article 272.10 de la *Loi sur l'instruction publique*;

CONSIDÉRANT les réponses reçues de la part du Centre de services scolaires des Patriotes;

CONSIDÉRANT les échanges tenus entre les membres du conseil;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Diane Morneau, appuyé par le conseiller Luc Laforge et résolu à l'unanimité :

QUE le Conseil approuve la Planification des besoins d'espace du Centre de services scolaire des Patriotes.

26-06-197

5.2 Autorisation de signature - Transaction quittance - 505-17-014791-240

CONSIDÉRANT que les parties sont parvenues à une entente visant le règlement hors cour du litige dans le cadre du dossier portant le numéro 505-17-014791-240;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'autoriser la signature de la transaction-quittance par l'adoption d'une résolution par le conseil municipal;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Luc Laforge, appuyé par la conseillère Édith Labrosse et résolu à l'unanimité :

QUE le conseil municipal entérine les modalités de la transaction-quittance concernant le dossier portant le numéro 505-17-014791-240;

D'AUTORISER la directrice des affaires juridiques et greffière à mandater toute personne, à poser tout geste et à signer tout document nécessaire ou utile afin de donner effet à la présente résolution;

D'AUTORISER Me Martine Burelle à signer, pour et au nom de la Ville de Carignan, la transaction-quittance dans le cadre du dossier portant le numéro 505-17-014791-240;

D'AUTORISER la firme Burelle Inc. à entreprendre toutes les démarches juridiques requises afin de mettre en oeuvre le règlement de ce litige.

6 RESSOURCES HUMAINES

6.1 Dépôt - Liste des personnes embauchées par la directrice générale - Mai 2026

Conformément à la résolution numéro 23-06-280 concernant la délégation à la directrice générale du pouvoir de procéder à l'embauche de certain(e)s employé(e)s salarié(e)s pour combler les besoins des différents services, la directrice générale dépose la liste des personnes embauchées depuis la dernière séance ordinaire.

Les personnes suivantes ont été embauchées :

Employé(e)	Poste	Classe	Échelon	Statut	Date d'entrée en fonction
Élie DESRUISSEAUX	Animateur camps de jour / Animateur à vélo camps de jour	B / A		Étudiant / Étudiant	2 mai 2026 / 28 mai 2026 ²
Anthony OTINIANO ¹	Animateur camps de jour	B		Étudiant	25 mai 2026 ²
Ella MORISSET ¹	Animatrice camps de jour	B		Étudiant	25 mai 2026 ²
Gaëlle HÉROUX ¹	Animatrice camps de jour	B		Étudiant	25 mai 2026 ²
Malkin BENOIT ¹	Animateur camps de jour	B		Étudiant	25 mai 2026 ²
Mathis GAGNÉ ¹	Animateur camps de jour	B		Étudiant	25 mai 2026 ²
Maude ORSINI	Animatrice camps de jour	B		Étudiant	25 mai 2026 ²
Alba TORRES ¹	Animatrice camps de jour	B		Étudiant	28 mai 2026 ²
Alexia SANTOS ¹	Animatrice camps de jour	B		Étudiant	28 mai 2026 ²
Anne-Sophie DERAICHE ¹	Animatrice camps de jour	B		Étudiant	28 mai 2026 ²
Charlotte RENAUD ¹	Animatrice camps de jour	B		Étudiant	28 mai 2026 ²
Ilan PREMJEÉ ¹	Animateur camps de jour	B		Étudiant	28 mai 2026 ²
Kélia DUBOIS ¹	Animatrice camps de jour	B		Étudiant	28 mai 2026 ²
Mathilde BARON ¹	Animatrice camps de jour	B		Étudiant	28 mai 2026 ²
Raphaëlle DUBÉ ¹	Animatrice camps de jour	B		Étudiant	28 mai 2026 ²
Sara Camila SANCHEZ LOZANO ¹	Animatrice camps de jour	B		Étudiant	28 mai 2026 ²

Élizabeth BEAULIEU ¹	Animatrice service de garde camps de jour	A		Étudiant	28 mai 2026 ²
Eve-Marie CHOLETTE	Accompagnatrice camps de jour	C		Étudiant	25 mai 2026 ²
Lindsay BERGERON ¹	Accompagnatrice camps de jour	C		Étudiant	25 mai 2026 ²
Rose MERCIER ¹	Accompagnatrice camps de jour	C		Étudiant	28 mai 2026 ²
Victor CONSTANTINEAU ¹	Accompagnatrice camps de jour	C		Étudiant	28 mai 2026 ²
Victoria BAUDIN ¹	Accompagnatrice camps de jour	C		Étudiant	25 mai 2026 ²
Véronique DROUIN ¹	Horticultrice	7	1	Surnuméraire	25 mai 2026
Jessica VERA CÔTÉ	Technicien(ne) analyste en comptabilité ³	7	1	Régulier	25 mai 2026
Julie LARIVIÈRE	Technicien(ne) en urbanisme	8	1	Régulier	25 mai 2026

Le conseil municipal de Carignan prend acte du dépôt, par la directrice générale, de la liste des personnes embauchées au mois de mai 2026.

¹Embauche conditionnelle à la réussite de la *vérification d'empêchements secteur vulnérable*.

²Date d'entrée en fonction pouvant être postérieure à la date indiquée, selon l'horaire des formations pour les camps de jour.

³L'emploi de technicien(ne) analyste en comptabilité est créé en contrepartie de l'abolition de l'emploi de commis(e) à la paie. Conformément à l'adoption d'un nouvel organigramme le 19 novembre 2025 (résolution 25-11-335), la demande de création et d'évaluation de la description des tâches du nouvel emploi de technicien(ne) en comptabilité a été approuvée lors de la séance du conseil du 6 mai 2026 (résolution 26-05-168).

CONSIDÉRANT les recommandations de modifications de la structure organisationnelle par la direction générale de la Ville;

CONSIDÉRANT l'adoption d'un nouvel organigramme le 19 novembre 2025 (résolution 25-11-335);

CONSIDÉRANT la demande de création et d'évaluation de la description des tâches de la nouvelle fonction de technicien(ne) en comptabilité approuvée lors de la séance du conseil du 6 mai 2026 (résolution 26-05-168);

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Diane Morneau, appuyé par le conseiller Luc Laforge et résolu à l'unanimité :

QUE le poste de commis(e) à la paie soit aboli;

QUE le poste de technicien(ne) analyste en comptabilité soit créé en contrepartie au Service de l'administration et des finances conformément à la résolution no 25-11-335;

D'AUTORISER le Service des ressources humaines et le Service des communications et de l'expérience citoyenne à modifier et publier sur son site web l'organigramme de la Ville tenant compte de la présente abolition pour création de fonction;

D'AUTORISER le maire et la directrice générale à signer tout document et à poser tout geste nécessaire ou utile afin de donner effet à la présente résolution, notamment par l'abolition du poste de commis(e) à la paie pour, en contrepartie, créer le poste de technicien(ne) analyste en comptabilité.

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) au poste budgétaire 02-130-50-151.

7 FINANCES

7.1 Rapport du maire sur la situation financière 2025

Le maire fait rapport aux citoyens des faits saillants du rapport financier 2025 et du rapport du vérificateur externe.

7.2 Dépôt - Rapport financier consolidé 2025

Le conseil municipal de la ville de Carignan prend acte du dépôt par le trésorier du rapport financier 2025 consolidé.

7.3 Dépôt - Liste des commandes - Mai 2026

Le conseil municipal de Carignan prend acte du dépôt par le trésorier de la liste des commandes mensuelles du 7 avril au 11 mai 2026.

26-06-199

7.4 **Approbation - Déboursés du mois - Mai 2026**

Il est proposé par le conseiller Luc Laforge, appuyé par le conseiller Yves Gaudet et résolu à l'unanimité :

D'AUTORISER le paiement des comptes du mois de mai 2026 pour un montant de 108 615,20 \$;

DE ratifier les chèques émis durant la période du mois de mai 2026, présentés sur la liste des déboursés déjà approuvés pour un montant de 1 807 899,71 \$.

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s)

26-06-200

7.5 **Autorisation - Transferts budgétaires - Mai 2026**

Il est proposé par le conseiller Luc Laforge, appuyé par le conseiller Yves Gaudet et résolu à l'unanimité :

D'AUTORISER le transfert des sommes suivantes :

a. **Afin d'ajouter et considérer les frais facturables :**

Montant	Description du poste	Numéro de poste
202 000 \$	Autres municipalités - remb. loisirs	01-231-70-000

Au poste suivant :

Montant	Description du poste	Numéro de poste
202 000 \$	Services professionnels	02-701-21-412

b) **Afin d'appliquer la subvention entente culturelle à la dépense 2026 correspondante:**

Montant	Description du poste	Numéro de poste
---------	----------------------	-----------------

01-381-72-000

Montant	Description du poste	Numéro de poste
19 538 \$	Culturel	02-702-90-412

7.6 Autorisation - Affectation d'un montant de 559 567 \$ au surplus eau et égouts

CONSIDÉRANT un écart favorable entre le budget amendé 2025 et le réel 2025 pour l'activité eau et égouts;

CONSIDÉRANT la Politique de gestion des surplus de la Ville de Carignan;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Luc Laforge, appuyé par le conseiller Yves Gaudet et résolu à l'unanimité :

D'AUTORISER le trésorier à affecter un montant de 559 567 \$ au surplus affecté eau et égouts de la manière suivante :

- 181 250 \$ au poste 59-131-00-270 surplus affecté eau et égouts (secteur usine et étangs);
- 67 512 \$ au poste 59-131-00-272 surplus affecté eau et égouts (secteur Carignan sur le Golf);
- 310 805 \$ au poste 59-131-00-271 surplus affecté eau et égouts (secteur Ste-Thérèse).

7.7 Autorisation - Affectation d'un montant de 757 298 \$ au surplus dette à long terme

CONSIDÉRANT le rapport financier 2025 consolidé et vérifié;

CONSIDÉRANT la *Politique de gestion des surplus de la Ville de Carignan*;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Luc Laforge, appuyé par le conseiller Yves Gaudet et résolu à l'unanimité :

D'AUTORISER le trésorier à affecter un montant de 757 298 \$ au surplus affecté dette à long terme.

26-06-203

7.8 Autorisation - Affectation du solde disponible du Règlement d'emprunt 541 (2022) autorisant les travaux d'amélioration des sentiers et des sites de plein air du parc des Chenaux et la réfection de la passerelle optimiste - 41 532,39 \$

CONSIDÉRANT que la Ville de Carignan a réalisé l'objet du règlement d'emprunt numéro 541 (2022) autorisant les travaux d'amélioration des sentiers et des sites de plein air du parc des Chenaux et la réfection de la passerelle optimiste décrétant une dépense et un emprunt à long terme n'excédant pas 1 935 000 \$;

CONSIDÉRANT que le coût réel des travaux s'élève à 2 600 828,61 \$;

CONSIDÉRANT que le financement permanent de cette somme a été entièrement effectué;

CONSIDÉRANT le financement autre que l'emprunt de 1 668 716 \$;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de modifier le règlement d'emprunt numéro 541 (2022) pour réviser le montant de la dépense et de l'emprunt;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Luc Laforge, appuyé par le conseiller Yves Gaudet et résolu à l'unanimité :

QUE le montant de la dépense du Règlement d'emprunt numéro 541 (2022) autorisant les travaux d'amélioration des sentiers et des sites de plein air du parc des Chenaux et la réfection de la passerelle optimiste décrétant une dépense et un emprunt à long terme n'excédant pas 1 935 000 \$ soit établi à 2 600 828,61 \$ et que le montant de l'emprunt soit réduit à 973 645 \$;

QUE le conseil municipal autorise le trésorier à réserver le montant de 41 532,39 \$ de revenus excédentaires afin de l'appliquer en réduction de l'emprunt à long terme lors du prochain refinancement de la dette dudit Règlement.

7.9 Autorisation - Fermeture du Règlement d'emprunt numéro 541 (2022) autorisant les travaux d'amélioration des sentiers et des sites de plein air du parc des Chenaux et la réfection de la passerelle optimiste et renonciation au solde résiduaire

CONSIDÉRANT que la Ville de Carignan a entièrement réalisé l'objet du Règlement d'emprunt numéro 541 (2022) autorisant les travaux d'amélioration des sentiers et des sites de plein air du parc des Chenaux et la réfection de la passerelle optimiste décrétant une dépense et un emprunt à long terme n'excédant pas 1 935 000 \$ identifié à l'annexe, selon ce qui y était prévu;

CONSIDÉRANT que ce règlement a été financé de façon permanente;

CONSIDÉRANT qu'il existe pour ce règlement un solde non contracté du montant de l'emprunt approuvé par le Ministre des Affaires municipales et de l'habitation et qui ne peut être utilisé à d'autres fins;

CONSIDÉRANT que le financement de ce solde n'est pas requis et que ces soldes ne devraient plus apparaître dans les registres du Ministère;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu, à cette fin, de modifier le règlement d'emprunt 541 (2022) identifié à l'annexe pour ajuster les montants de la dépense et de l'emprunt et, s'il y a lieu, approprier une subvention ou une somme provenant du fonds général de la Ville de Carignan;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Luc Laforge, appuyé par la conseillère Édith Labrosse et résolu à l'unanimité :

QUE la Ville de Carignan modifie le règlement d'emprunt 541 (2022) identifié à l'annexe de la façon suivante :

1. par le remplacement des montants de la dépense ou de l'emprunt par les montants indiqués sous les colonnes « dépense révisée » et « emprunt révisé » de l'annexe;
2. par l'ajout d'une disposition prévoyant qu'aux fins d'acquitter une partie de la dépense, la Ville affecte de son fonds général la somme indiquée sous la colonne « Fonds général » de l'annexe;
3. par la modification de la disposition relative à l'affectation d'une subvention en vue d'y indiquer le montant apparaissant sous la colonne « subvention » de l'annexe.

QUE la Ville de Carignan informe le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation que le pouvoir d'emprunt du règlement d'emprunt 541 (2022) identifié à l'annexe ne sera pas utilisé en totalité en raison des modifications apportées à ces règlements par la présente résolution;

QUE la Ville de Carignan demande au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation d'annuler dans ses registres les soldes résiduels mentionnés à l'annexe;

QU'une copie certifiée conforme de la présente résolution soit transmise au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

26-06-205

7.10 Autorisation - Appropriation de 757 000 \$ des surplus non affectés pour l'affecter au règlement d'emprunt numéro 569 (2026) autorisant les travaux de pavage de chaussée pour l'année 2026

CONSIDÉRANT le règlement d'emprunt numéro 569 (2026) autorisant les travaux de pavage de chaussée pour l'année 2026 décrétant une dépense et un emprunt à long terme n'excédant pas 1 024 000 \$;

CONSIDÉRANT la disponibilité financière suivant les résultats 2025;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Luc Laforge, appuyé par le conseiller Daniel St-Jean et résolu à l'unanimité :

D'AUTORISER le trésorier à affecter un montant de 757 000 \$ provenant du surplus non affecté vers le règlement d'emprunt numéro 569 (2026) autorisant les travaux de pavage de chaussée pour l'année 2026 décrétant une dépense et un emprunt à long terme n'excédant pas 1 024 000 \$ afin d'en réduire le recours à l'emprunt.

26-06-206

7.11 Autorisation de signature - Offre de services - Portail des données immobilières - PG Solutions Inc

CONSIDÉRANT la correspondance de PG Solutions - Finances concernant l'amendement à la proposition 1VCAR26-070614-0 suivant l'évolution du Portail de données immobilières;

CONSIDÉRANT les recommandations du directeur général adjoint - services administratifs et trésorier;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Luc Laforge, appuyé par la conseillère Diane Morneau et résolu à l'unanimité :

D'AUTORISER le directeur général adjoint - services administratifs et trésorier à signer pour et au nom de la Ville de Carignan, l'amendement à la proposition 1VCAR26-070614-0 et à poser tout geste ou signer tout document nécessaire ou utile afin de donner effet à la présente résolution.

8 GÉNIE ET TRAVAUX PUBLICS

26-06-207

8.1 Autorisation - Dépôt de la programmation des travaux - TECQ 2024-2028

CONSIDÉRANT que la Ville de Carignan a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de transfert pour les infrastructures d'eau et collectives du Québec (TECQ) pour les années 2024 à 2028;

CONSIDÉRANT que la Ville de Carignan doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Daniel St-Jean, appuyé par le conseiller Yves Gaudet et résolu à l'unanimité :

QUE la Ville de Carignan s'engage à respecter les modalités du Guide qui s'appliquent à elle;

QUE la Ville de Carignan s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employé(e)s et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, aux exigences, aux pertes, aux dommages et aux coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de TECQ 2024-2028;

D'APPROUVER le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de

travaux ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

QUE la Ville de Carignan s'engage à déposer annuellement une mise à jour de sa programmation de travaux durant la période du 1er octobre au 15 février inclusivement;

QUE la Ville de Carignan s'engage à réaliser les investissements autonomes qui lui sont imposés pour l'ensemble des cinq années du programme;

QUE la Ville de Carignan s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

26-06-208

8.2 Octroi de contrat - Déneigement du réseau routier par lots et location d'équipements d'enlèvement de la neige, pour trois (3) ans - 175784 Canada Inc. (Bricon) - 633 806,02 \$/année

CONSIDÉRANT que la Ville a procédé par appel d'offres public afin d'obtenir des soumissions pour le déneigement du réseau routier par lots et location d'équipements d'enlèvement de la neige, pour trois (3) ans (2026-2027, 2027-2028 et 2028-2029);

CONSIDÉRANT le plus bas soumissionnaire conforme;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Daniel St-Jean, appuyé par le conseiller Yves Gaudet et résolu à l'unanimité :

D'OCTROYER le contrat de déneigement du réseau routier par lots et location d'équipements d'enlèvement de la neige, pour trois (3) ans, à l'entreprise 175784 Canada Inc. (Bricon) pour un montant de 633 806,02 \$ taxes incluses par année;

D'INDEXER le montant annuel à chaque date anniversaire du contrat pour la 2e et la 3e année selon l'indice des prix à la consommation (IPC), publié par Statistique Canada pour la province du Québec.

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) au poste budgétaire 02-330-00-443.

26-06-209

8.3 Octroi de contrat - Entretien préventif système de refroidissement patinoire du Centre multifonctionnel - Trane Canada ULC - 27 111,11 \$

CONSIDÉRANT que la Ville a procédé de gré à gré afin d'obtenir des soumissions pour la mise à jour du logiciel Trane Connect et pour l'entretien préventif du système de refroidissement de la patinoire du Centre multifonctionnel;

CONSIDÉRANT le plus bas soumissionnaire conforme;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Daniel St-Jean, appuyé par le conseiller Yves Gaudet et résolu à l'unanimité :

D'OCTROYER le contrat de la mise à jour du logiciel Trane Connect et l'entretien préventif du système de refroidissement de la patinoire du Centre multifonctionnel à l'entreprise Trane Canada ULC pour un montant global de 27 111,11 \$ taxes incluses pour 5 ans, couvrant les saisons hivernales de 2026-2027 à 2030-2031.

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) au poste budgétaire 02-701-30-522.

26-06-210

8.4 Octroi de contrat - Bris de glace préventif de la Rivière l'Acadie - ASDR Canada Inc. - Saisons 2027 et 2028

CONSIDÉRANT que le fournisseur est unique;

CONSIDÉRANT l'historique de débordement de la rivière L'Acadie et l'épaisseur des glaces sur cette rivière;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur des travaux publics;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Daniel St-Jean, appuyé par le conseiller Yves Gaudet et résolu à l'unanimité :

D'AUTORISER le directeur des travaux publics à procéder à la réservation des services de la société ASDR Canada Inc. incluant la location de l'Amphibex pour un montant de 25 459,74 \$ taxes incluses pour l'année 2027 et un montant de 26 223,52 \$ taxes incluses pour l'année 2028, payable le 15 décembre de l'année précédant les travaux;

D'AUTORISER un budget afin de pallier aux éventuels problèmes d'embâcles sur la rivière L'Acadie et briser les glaces de façon préventive pour un montant de 93 516,89 \$ taxes incluses pour l'année 2027 et de 96 321,76 \$ taxes incluses pour l'année 2028;

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) au poste budgétaire 02-223-00-410.

26-06-211

8.5 Octroi de contrat - Services professionnels - Surveillance des travaux de pavage 2026 - IGR Groupe-Conseil (Ingénir) - 50 186,59 \$

CONSIDÉRANT que la Ville de Carignan a procédé par appel d'offres sur invitation afin d'obtenir des soumissions pour la surveillance des travaux de pavage 2026;

CONSIDÉRANT que les firmes invitées possèdent l'expertise requise pour la surveillance de ce type de travaux;

CONSIDÉRANT que la plus basse soumission est conforme à nos exigences;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Daniel St-Jean, appuyé par le conseiller Yves Gaudet et résolu à l'unanimité :

D'OCTROYER le contrat de surveillance des travaux de pavage 2026 à IGR Groupe-Conseil (Ingénir), pour un montant de 50 186,59 \$, taxes incluses.

DE RÉSERVER et D'AUTORISER, le cas échéant un montant de 5 018,66 \$, taxes incluses, pour les imprévus pouvant survenir lors de la réalisation des travaux, portant le montant total de l'engagement à 55 205,25 \$, taxes incluses.

D'AUTORISER le paiement de l'engagement à même le règlement d'emprunt numéro 569 (2026)

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement aux dépenses et engagements susmentionnés aux poste budgétaire 22-005-69-710

26-06-212

8.6 Octroi de contrat - Acquisition d'une lame de déneigement pour chargeur - Atelier Jules Roberges Inc - 54 993,69 \$

CONSIDÉRANT que la Ville a procédé de gré à gré afin d'obtenir des soumissions pour la fourniture d'une lame de déneigement;

CONSIDÉRANT le plus bas soumissionnaire conforme;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Daniel St-Jean, appuyé par le conseiller Yves Gaudet et résolu à l'unanimité :

D'OCTROYER le contrat de Fourniture d'une lame de déneigement, à l'entreprise *Atelier Jules Roberge Inc.* pour un montant de 54 993,69 \$ taxes incluses.

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) au poste budgétaire 22-260-06-725.

26-06-213

8.7 Octroi de contrat - Réfection du chemin Brunelle - Construction Techroc inc. - 2 072 043,82 \$

CONSIDÉRANT que la Ville de Carignan a procédé par appel d'offres public afin d'obtenir des soumissions pour la réfection du chemin Brunelle;

CONSIDÉRANT le plus bas soumissionnaire conforme;

CONSIDÉRANT que le projet vise à assurer la pérennité des infrastructures routières et la sécurité des usagers du chemin Brunelle;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Daniel St-Jean, appuyé par le conseiller Yves Gaudet et résolu à l'unanimité :

D'OCTROYER le contrat des travaux de réfection du chemin Brunelle, à l'entreprise Construction Techroc Inc. pour un montant de 2 072 043,82 \$ taxes incluses.

DE RÉSERVER et D'AUTORISER, le cas échéant un montant de 207 204,38 \$, taxes incluses, afin de couvrir les imprévus pouvant survenir en cours de réalisation, et cela pour un engagement total de 2 279 248,20 \$.

D'AUTORISER la dépense de l'engagement à même le règlement d'emprunt numéro 568 (2026).

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) au poste budgétaire 22-005-68-710.

26-06-214

8.8 Octroi de contrat - Travaux de pavage 2026 - Les Pavages Ultra Inc. - 945 639,96 \$

CONSIDÉRANT que la Ville de Carignan a procédé par appel d'offres public afin d'obtenir des soumissions pour les travaux de pavage de l'année 2026;

CONSIDÉRANT le plus bas soumissionnaire conforme;

CONSIDÉRANT que des travaux de pavage sont nécessaires afin d'assurer la pérennité des infrastructures routières et de maintenir la qualité du réseau municipal;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Daniel St-Jean, appuyé par le conseiller Yves Gaudet et résolu à l'unanimité :

D'OCTROYER le contrat des travaux de pavage pour l'année 2026, à l'entreprise Les Pavages Ultra inc. pour un montant de 945 639,96 \$ taxes incluses.

DE RÉSERVER et D'AUTORISER, le cas échéant un montant de 94 563,99 \$, afin de couvrir les imprévus pouvant survenir en cours de réalisation du projet, pour un engagement total de 1 040 203,96 \$

D'AUTORISER la dépense d'engagement à même le règlement d'emprunt numéro 569 (2026)

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) au poste budgétaire 22-005-69-710.

26-06-215

8.9 Autorisation - Stationnement interdit temporairement pour travaux - Rue de l'Aigle

CONSIDÉRANT la demande de l'entrepreneur du Groupe Bâtir afin de réserver une section de la rue de l'Aigle pour le stationnement des camions dans le cadre d'un projet de construction sur ladite rue;

CONSIDÉRANT qu'un seul côté de rue serait réservé au stationnement des camions;

CONSIDÉRANT que cela aurait pour effet d'éviter les manoeuvres de reculs des camions et ainsi éviter des accidents;

EN CONSÉQUENCE:

Il est proposé par le conseiller Daniel St-Jean, appuyé par le conseiller Yves Gaudet et résolu à l'unanimité :

D'INTERDIRE le stationnement temporairement sur le côté est de la rue de l'Aigle pour la période du 18 mai au 1^{er} octobre 2026 ;

D'ACCORDER la demande de l'entrepreneur du Groupe Bâtir à installer des pancartes réservant le stationnement aux camions d'un seul côté de la rue de l'Aigle dans le cadre du projet de construction du lundi au vendredi entre 7 h et 17 h.

26-06-216

8.10 Autorisation de signature - Entente relative à des travaux municipaux - Projet de développement domiciliaire 2970 chemin Bellerive - Canalisation du fossé pluvial dans l'emprise municipale

CONSIDÉRANT l'entente relative à des travaux municipaux entre Horizons Carignan Inc et la Ville de Carignan;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Daniel St-Jean, appuyé par le conseiller Yves Gaudet et résolu à l'unanimité :

D'AUTORISER le maire, ou en son absence, la mairesse suppléante, et la directrice générale à signer pour et au nom de la Ville de Carignan l'entente relative à des travaux municipaux entre la Ville de Carignan et Horizon Carignan Inc.

26-06-217

8.11 Autorisation de dépenses cumulatives - Mandats Parallèle 54 (2026) - 110 812,90 \$

CONSIDÉRANT que la Ville de Carignan a réalisé plusieurs recherches de prix au cours des derniers mois pour des services professionnels liés à différents projets techniques;

CONSIDÉRANT que la firme Parallèle 54 a présenté l'offre la plus compétitive à chacune des recherches de prix et a été retenue pour tous les mandats;

CONSIDÉRANT que le montant cumulé de ces contrats s'élève à 110 812,90 \$, taxes incluses, dépassant le seuil de 50 000 \$,

et que conformément au règlement de gestion contractuelle, le conseil doit autoriser ces dépenses.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Daniel St-Jean, appuyé par le conseiller Yves Gaudet et résolu à l'unanimité :

D'AUTORISER la dépense cumulative de 110 812,90 \$ taxes incluses à la firme Parallèle 54 pour divers mandats.

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement aux dépenses et engagements susmentionnés au poste budgétaire 02-315-00-411 sous réserve d'un transfert provenant du poste 01-233-12-000

26-06-218

8.12 Autorisation de dépenses cumulatives - Mandats Ingénir (2026) - 41 563,46 \$

CONSIDÉRANT que la Ville de Carignan a réalisé plusieurs recherches de prix au cours des derniers mois pour des services professionnels liés à différents projets techniques;

CONSIDÉRANT que la firme Ingénir a présenté l'offre la plus compétitive à chacune des recherches de prix et a été retenue pour tous les mandats;

CONSIDÉRANT que le montant cumulatif des contrats et demandes octroyés au même fournisseur atteint 41 563,46 \$, taxes incluses, et qu'en tenant compte de l'ensemble des dépenses accumulées, le seuil de 50 000 \$ prévu au règlement de gestion contractuelle est dépassé, nécessitant ainsi une autorisation du conseil.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Daniel St-Jean, appuyé par le conseiller Yves Gaudet et résolu à l'unanimité :

D'AUTORISER la dépense cumulative de 41 563,46 \$ taxes incluses à la firme Ingénir pour divers mandats.

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement aux dépenses et engagements susmentionnés au poste budgétaire 02-315-00-411

26-06-219

8.13 Autorisation de dépenses cumulatives - Mandat Tetra Tech - Étude des plans directeurs en eau potable et en eaux usées - 11 748,75 \$

CONSIDÉRANT que la Ville de Carignan poursuit la mise à jour de ses plans directeurs en gestion de l'eau;

CONSIDÉRANT que des services professionnels additionnels ont été requis afin de compléter le mandat et d'assurer la continuité du projet;

CONSIDÉRANT que ces mandats additionnels étaient nécessaires afin de terminer le projet et d'assurer la continuité des travaux requis dans le cadre de la mise à jour des plans directeurs en gestion de l'eau;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Daniel St-Jean, appuyé par le conseiller Yves Gaudet et résolu à l'unanimité :

D'AUTORISER la dépense de 11 748,75 \$, taxes incluses, à la firme Tetra Tech pour les mandats additionnels requis dans le cadre de la mise à jour des plans directeurs en gestion de l'eau.

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement aux dépenses et engagements susmentionnés au poste budgétaire 02-414-00-411

26-06-220

8.14 Approbation - Travaux dans le cours d'eau Lamarre et Simard Sud - MRCVR

ATTENDU QUE le 1^{er} mai 2024, une demande d'intervention dans un cours d'eau a été transmise à la MRC de La Vallée-du-Richelieu (MRCVR) pour la branche principale des cours d'eau Lamarre et Simard Sud, dont le bassin versant préliminaire est situé partiellement sur le territoire de la Ville de Carignan.

ATTENDU QUE La MRCVR doit réaliser les travaux requis pour rétablir l'écoulement normal des eaux d'un cours d'eau sous sa juridiction lorsqu'elle est informée de la présence d'une obstruction qui menace la sécurité des personnes ou des biens.

ATTENDU QUE Ledit cours d'eau relève de la juridiction de la MRCVR.

ATTENDU QUE Le comité de travail sur les cours d'eau de la MRCVR recommande qu'une étude technique soit réalisée par

une firme d'ingénierie afin d'identifier les travaux requis pour rétablir le libre écoulement des eaux dudit cours d'eau;

ATTENDU QUE le Conseil de la Ville de Carignan doit transmettre à la MRCVR une résolution attestant qu'elle a pris acte que des travaux seront effectués dans ledit cours d'eau, conformément aux recommandations de la firme d'ingénierie, et que l'ensemble des frais liés aux travaux éventuels, incluant les frais d'ingénierie, seront refacturés aux municipalités concernées, selon leurs superficies contributives dans le bassin versant final.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Daniel St-Jean, appuyé par le conseiller Yves Gaudet et résolu à l'unanimité :

QUE le Conseil de la Ville de Carignan prenne acte que la MRC de La Vallée-du-Richelieu devra procéder aux travaux requis dans la branche principale des cours d'eau Lamarre et Simard Sud, dont le bassin versant préliminaire est situé partiellement sur le territoire de la Ville de Carignan.

QUE le Conseil de la Ville de Carignan soit favorable à ce que le bassin versant final bénéficiant des travaux éventuels dans la branche principale des cours d'eau Lamarre et Simard Sud soit déterminé par la firme d'ingénierie mandatée à cette fin et s'engage à fournir sur demande les extraits de matrice graphique et les rôles d'évaluation permettant l'identification des propriétaires dans ce bassin versant ainsi que toutes autres informations nécessaires au bon déroulement des travaux requis.

QUE le Conseil de la Ville de Carignan accepte d'assumer tous les frais, incluant les frais d'ingénierie, relatifs aux travaux requis de la branche principale des cours d'eau Lamarre et Simard Sud afin de rétablir le libre écoulement des eaux de ce cours d'eau selon les superficies contributives situées sur son territoire et prévoit les répartir selon les dispositions du règlement 399.

- Au prorata des superficies contributives des lots présents dans le bassin versant final

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement aux dépenses et engagements susmentionnés au poste budgétaire 02-460-00-411 sous réserve d'un transfert provenant 01-232-59-000

26-06-221

**8.15 Approbation - Travaux dans le cours d'eau
Beauregard - MRCVR**

ATTENDU QUE, le 1er mai 2024, une demande d'entretien de la branche principale du cours d'eau Beauregard, laquelle est située en partie dans la Ville de Carignan, a été transmise à la MRC de La Vallée-du-Richelieu (MRCVR);

ATTENDU QUE, le 22 avril 2024, une visite pour l'inspection de la branche principale du cours d'eau Beauregard a été effectuée par l'employé(e) désigné(e) de la MRCVR;

ATTENDU QUE le rapport d'inspection rédigé par l'employé(e) désigné(e) de la MRCVR, confirme qu'un entretien est requis et nécessaire pour la branche principale du cours d'eau Beauregard;

ATTENDU QUE ledit cours d'eau est sous la juridiction de la MRCVR;

ATTENDU QUE le Conseil de la Ville de Carignan doit effectuer une demande formelle à la MRCVR afin que celle-ci procède à l'entretien du cours d'eau visé.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Daniel St-Jean, appuyé par le conseiller Yves Gaudet et résolu à l'unanimité :

DE demander à la MRC de La Vallée-du-Richelieu de procéder à l'entretien de la branche principale du cours d'eau Beauregard, laquelle est située en partie dans la Ville de Carignan.

QUE le Conseil de la Ville de Carignan soit favorable à ce que le bassin versant final, bénéficiant des travaux d'entretien éventuels dans la branche principale du cours d'eau Beauregard, soit déterminé par des professionnel(le)s mandaté(e)s à cette fin et s'engage à fournir sur demande les extraits de matrice graphique et les rôles d'évaluation permettant l'identification des propriétaires intéressé(e)s ainsi que toutes autres informations nécessaires au bon déroulement de l'entretien.

QUE le Conseil de la Ville de Carignan accepte d'assumer tous les frais relatifs à l'entretien demandé selon les superficies contributives situées sur son territoire et prévoit les répartir selon les dispositions du règlement 399.

- au prorata des superficies contributives des lots présents dans le bassin versant final

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement aux dépenses et engagements susmentionnés au poste

budgétaire 02-460-00-411 sous réserve d'un transfert provenant 01-232-59-000

9 URBANISME ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

26-06-222

9.1 Demande de dérogation mineure 2025-122 - Lot projeté 6 699 146 - 3752, chemin Sainte-Thérèse - Rendre réputée conforme la marge latérale droite

Le maire invite toute personne intéressée par la présente demande à se faire entendre.

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure 2025-122 ayant pour effet de rendre réputée conforme la marge latérale droite de 1,00 mètre de la résidence située au 3752, chemin Sainte-Thérèse, sur le lot projeté 6 699 146, telle que figurant sur les plans et documents présentés au Comité consultatif d'urbanisme lors de sa séance du 11 mai 2026;

CONSIDÉRANT que la demande est effectuée dans le cadre d'un permis de lotissement, à la suite d'un jugement permettant l'utilisation du privilège de lotissement;

CONSIDÉRANT que les demandeurs souhaitent éviter les coûts de démolition/relocalisation de cette partie de bâtiment;

CONSIDÉRANT que cette dérogation se situe au centre de la propriété, qu'elle n'est pas vis-à-vis une limite de terrain mitoyenne avec un propriétaire voisin, et qu'elle ne crée aucun nouvel impact visuel;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Daniel St-Jean, appuyé par le conseiller Yves Gaudet et résolu à l'unanimité :

D'ACCORDER la demande de dérogation mineure 2025-122 ayant pour effet de rendre réputée conforme la marge latérale droite de 1,00 mètre de la résidence située au 3752, chemin Sainte-Thérèse, sur le lot projeté 6 699 146.

26-06-223

9.2 Demande de PIIA 2026-009 - Lot 2 599 809 - 1370, chemin Bellevue - Construction d'une résidence unifamiliale isolée avec unité d'habitation accessoire de type intergénérationnel

CONSIDÉRANT la demande de PIIA 2026-009 concernant la construction d'une résidence unifamiliale isolée avec unité d'habitation accessoire de type intergénérationnel au 1370,

chemin Bellevue, sur le lot 2 599 809, telle que figurant sur les plans et documents présentés au Comité consultatif d'urbanisme lors de sa séance du 11 mai 2026;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Daniel St-Jean, appuyé par le conseiller Luc Laforge et résolu à l'unanimité :

D'APPROUVER la demande de PIIA 2026-009 concernant la construction d'une résidence unifamiliale isolée avec unité d'habitation accessoire de type intergénérationnel au 1370, chemin Bellevue, sur le lot 2 599 809.

26-06-224

9.3 Demande de PIIA 2026-033 - Lot 2 600 447 - 2141, rue des Roses - Agrandissement de la résidence unifamiliale isolée

CONSIDÉRANT la demande de PIIA 2026-033 concernant l'agrandissement de la résidence unifamiliale isolée située au 2141, rue des Roses, sur le lot 2 600 447, telle que figurant sur les plans et documents présentés au Comité consultatif d'urbanisme lors de sa séance du 11 mai 2026;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Daniel St-Jean, appuyé par la conseillère Édith Labrosse et résolu à l'unanimité :

D'APPROUVER la demande de PIIA 2026-033 concernant l'agrandissement de la résidence unifamiliale isolée située au 2141, rue des Roses, sur le lot 2 600 447.

26-06-225

9.4 Demande de PIIA 2026-034 - Lot 2 600 756 - 2453, chemin de Chambly - Installation d'une enseigne

CONSIDÉRANT la demande de PIIA 2026-034 concernant l'installation d'une enseigne au 2453, chemin de Chambly, sur le lot 2 600 756, telle que figurant sur les plans et documents présentés au Comité consultatif d'urbanisme lors de sa séance du 11 mai 2026;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Daniel St-Jean, appuyé par le conseiller Luc Laforge et résolu à l'unanimité :

D'APPROUVER la demande de PIIA 2026-034 concernant l'installation d'une enseigne au 2453, chemin de Chambly, sur le lot 2 600 756.

26-06-226

9.5 Demande de PIIA 2026-036 - Lot 2 601 097 - 1892, rue Michel-Brouillet - Agrandissement d'une habitation unifamiliale isolée

CONSIDÉRANT la demande de PIIA 2026-036 concernant l'agrandissement d'une habitation unifamiliale isolée située au 1892, rue Michel-Brouillet, sur le lot 2 601 097, telle que figurant sur les plans et documents présentés au Comité consultatif d'urbanisme lors de sa séance du 11 mai 2026;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Daniel St-Jean, appuyé par la conseillère Diane Morneau et résolu à l'unanimité :

D'APPROUVER la demande de PIIA 2026-036 concernant l'agrandissement d'une habitation unifamiliale isolée située au 1892, rue Michel-Brouillet, sur le lot 2 601 097.

26-06-227

9.6 Demande de PIIA 2026-037 - Lot 2 599 210 - 3308, rue Bouthillier - Agrandissement d'une résidence unifamiliale isolée comprenant une unité d'habitation accessoire de type studio

CONSIDÉRANT la demande de PIIA 2026-037 concernant l'agrandissement d'une résidence unifamiliale isolée par l'ajout d'un garage attenant ainsi qu'un étage au-dessus de celui-ci comprenant une unité d'habitation accessoire de type studio au 3308, rue Bouthillier, sur le lot 2 599 210, telle que figurant sur les plans et documents présentés au Comité consultatif d'urbanisme lors de sa séance du 11 mai 2026;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Daniel St-Jean, appuyé par le conseiller Yves Gaudet et résolu à l'unanimité :

D'APPROUVER la demande de PIIA 2026-037 concernant l'agrandissement d'une résidence unifamiliale isolée comprenant une unité d'habitation accessoire de type studio au 3308, rue Bouthillier, sur le lot 2 599 210.

26-06-228

9.7 Demande de PIIA 2026-021 (retour) - Lot 6 425 710 - 3397, rue Bouthillier - Construction d'une résidence unifamiliale isolée

CONSIDÉRANT la demande de PIIA 2026-021 concernant la construction d'une résidence unifamiliale isolée au 3397, rue Bouthillier, sur le lot 6 425 710, telle que figurant sur les plans et documents présentés au Comité consultatif d'urbanisme lors de sa séance du 11 mai 2026;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Daniel St-Jean, appuyé par le conseiller Yves Gaudet et résolu à l'unanimité :

D'APPROUVER la demande de PIIA 2026-021 concernant la construction d'une résidence unifamiliale isolée au 3397, rue Bouthillier, sur le lot 6 425 710.

26-06-229

9.8 Demande de PIIA 2025-116 (retour) - Lot 6 691 173 - 2382-2384, rue Éthel Est -Construction d'une résidence unifamiliale isolée de 2 étages avec unité d'habitation accessoire de type studio

CONSIDÉRANT la demande de PIIA 2025-116 concernant la construction d'une résidence unifamiliale isolée de 2 étages avec unité d'habitation accessoire de type studio au 2382-2384, rue Éthel Est, sur le lot 6 691 173, telle que figurant sur les plans et documents présentés au Comité consultatif d'urbanisme lors de sa séance du 11 mai 2026;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Daniel St-Jean, appuyé par la conseillère Diane Morneau et résolu à l'unanimité :

D'APPROUVER la demande de PIIA 2025-116 concernant la construction d'une résidence unifamiliale isolée de 2 étages avec unité d'habitation accessoire de type studio au 2382-2384, rue Éthel Est, sur le lot 6 691 173.

26-06-230

9.9 Demande de modification du PIIA 2025-101 - Lot 3 302 184 - 3722, chemin Sainte-Thérèse - Agrandissement d'une habitation unifamiliale isolée en cour arrière et latérale gauche

CONSIDÉRANT la demande de modification du PIIA 2025-101 concernant l'agrandissement en cour arrière et latérale gauche de la résidence unifamiliale isolée située au 3722, chemin Sainte-Thérèse, sur le lot 3 302 184, telle que figurant sur les plans et documents présentés au Comité consultatif d'urbanisme lors de sa séance spéciale du 22 mai 2026;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Daniel St-Jean, appuyé par la conseillère Diane Morneau et résolu à l'unanimité :

D'APPROUVER la demande de modification du PIIA 2025-101 concernant l'agrandissement en cour arrière et latérale gauche de la résidence unifamiliale isolée située au 3722, chemin Sainte-Thérèse, sur le lot 3 302 184.

CONDITIONNELLEMENT à ce que la nouvelle couleur du matériau de revêtement s'harmonise davantage avec les couleurs des matériaux de revêtements du bâtiment existant et que celle-ci soit d'un ton plus pâle que la couleur demandée.

26-06-231

9.10 Demande de PIIA 2025-111 - Lot 2 343 466 - 3586, chemin Sainte-Thérèse - Rénovations de la résidence unifamiliale isolée

CONSIDÉRANT la demande de PIIA 2025-111 concernant les rénovations de la résidence unifamiliale isolée située au 3586, chemin Sainte-Thérèse, sur le lot 2 343 466, telle que figurant sur les plans et documents présentés au Comité consultatif d'urbanisme lors de sa séance du 11 mai 2026;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Daniel St-Jean, appuyé par la conseillère Diane Morneau et résolu à l'unanimité :

D'APPROUVER la demande de PIIA 2025-111 concernant les rénovations de la résidence unifamiliale isolée située au 3586, chemin Sainte-Thérèse, sur le lot 2 343 466.

26-06-232

9.11 Demande d'autorisation - Bars laitiers mobiles dans les rues de Carignan - Boule et Crème Dodo et Crème Pop's

CONSIDÉRANT que tout passage sur le domaine public nécessite une autorisation délivrée en vertu du règlement numéro 427 (2023) sur l'occupation du domaine public;

CONSIDÉRANT la demande de madame Nathalie Savoie, propriétaire de l'entreprise « Boule et Crème Dodo et Crème Pop's », afin de vendre à l'aide de ses deux camions identifiés, des produits glacés dans les rues de la Ville de Carignan;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Édith Labrosse, appuyé par la conseillère Diane Morneau et résolu à l'unanimité :

D'ACCORDER à madame Nathalie Savoie, propriétaire de l'entreprise « Boule et Crème Dodo et Crème Pop's », l'accès au territoire de la Ville de Carignan pour la vente de ses produits glacés à l'aide de ses deux camions identifiés, et ce, pour la période du 3 juin au 31 octobre 2026, ou jusqu'à ce qu'un commerce de crème glacée s'installe dans un local commercial sur le territoire de la ville de Carignan;

CONDITIONNELLEMENT à l'obtention et au paiement d'un permis d'occupation du domaine public.

26-06-233

9.12 Demande d'appui - CPTAQ 2026-042- Usage non-agricole - Lots 2 601 631 - 2275, chemin Brunelle

CONSIDÉRANT que le lot 2 601 066 est assujéti à la *Loi sur la Protection du territoire et des activités agricoles du Québec*;

CONSIDÉRANT qu'une demande d'autorisation à la CPTAQ est déposée par Gestion Charles Coupal Inc. à l'égard du lot 2 601 631, situé sur le chemin Brunelle;

CONSIDÉRANT que le lot visé par la demande est situé dans la zone IDI-489, reconnue comme un îlot déstructuré industriel au Schéma d'aménagement et de développement de la MRC de la Vallée-du-Richelieu;

CONSIDÉRANT que le lot 2 601 631 a déjà fait l'objet de plusieurs autorisations de la CPTAQ, plus précisément au dossier 443089, autorisant la location de locaux et d'espaces industriels à des entrepreneurs en construction ou en bâtiment, ou exerçant un métier spécialisé;

CONSIDÉRANT que le demandeur souhaite ajouter des usages additionnels dans les locaux et espaces industriels et commerciaux encore disponibles sur le lot 2 601 631;

CONSIDÉRANT que les usages additionnels demandés sont les suivants :

- Les industries sans nuisances (IND-1b);
- La fabrication industrielle à impact modéré, incluant la fabrication de quais (IND-2a);
- La vente d'intrants, équipements ou machineries agricoles et les services connexes (C-6b);
- Les ateliers de métiers spécialisés (C-6d);

- Le transport en ambulance et le service de taxi, incluant l'entretien et le stationnement de la flotte de véhicules (C-6g et C-1d).

CONSIDÉRANT que le lot visé par la demande est enclavé dans l'îlot déstructuré industriel et intercalaire à des terrains utilisés pour des usages similaires;

CONSIDÉRANT qu'après pondération des dispositions des articles 12 et 62 de la LPTAA, le projet n'est pas de nature à nuire à l'exploitation de l'agriculture, car ces usages ne constituent pas un immeuble protégé et n'entraîneraient aucune contrainte additionnelle sur les activités agricoles existantes et le développement des activités agricoles des lots avoisinants

CONSIDÉRANT que la demande n'aurait pas de conséquences sur l'homogénéité du milieu agricole du secteur;

CONSIDÉRANT que le projet est conforme au règlement de zonage en vigueur;

CONSIDÉRANT qu'il n'existe, hors de la zone agricole, d'emplacement approprié où ces usages pourraient s'établir sur le territoire de la Ville;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Daniel St-Jean, appuyé par le conseiller Luc Laforge et résolu à l'unanimité :

D'APPUYER la demande d'autorisation à la CPTAQ sollicitée afin de permettre des usages de type industriel et commercial, tels que les industries sans nuisances, la fabrication industrielle à impact modéré, incluant la fabrication de quais, la vente d'intrants, équipements ou machineries agricoles et les services connexes, les ateliers de métiers spécialisés et le transport en ambulance et le service de taxi, incluant l'entretien et le stationnement de la flotte de véhicules, sur le lot 2 601 631 situé sur le chemin Brunelle.

26-06-234

9.13 Demande d'appui - CPTAQ 2026-043 - Usage non-agricole - Lot 2 601 066 - 2239, chemin Chambly

CONSIDÉRANT que le lot 2 601 066 est assujéti à la *Loi sur la Protection du territoire et des activités agricoles du Québec*;

CONSIDÉRANT que le propriétaire du lot 2 601 066, Gestion Qualité Luxury Inc., s'adresse à la Commission de la protection du territoire et des activités agricoles du Québec (CPTAQ) afin

d'obtenir l'autorisation d'exercer un usage autre que pour des fins agricoles;

CONSIDÉRANT que le lot 2 601 066 est situé dans la zone IDC-186 reconnue comme un îlot déstructuré commercial au schéma d'aménagement de la MRC de la Vallée-du-Richelieu;

CONSIDÉRANT que le propriétaire désire exercer un usage de la catégorie C-6f, entrepreneurs de la construction ou du bâtiment, le tout tel que spécifié à la grille de la zone IDC-186 du Règlement de zonage no 483-U en vigueur;

CONSIDÉRANT que l'utilisation du lot 2 601 066 est à des fins résidentielles depuis 1963, ce qui réduit son potentiel d'utilisation à des fins agricoles;

CONSIDÉRANT qu'une décision favorable de la CPTAQ a été rendue le 19 avril 2023 (dossier 439483) afin d'exercer un usage autre qu'agricole, c'est-à-dire l'usage C-1h, vente de produits et services de consommation sèche sur le lot 2 601 066;

CONSIDÉRANT que le lot 2 601 066 fait partie d'une zone où il y a plusieurs usages à des fins autres qu'agricoles qui y sont pratiqués;

CONSIDÉRANT qu'il n'y a pas de conséquences d'une autorisation sur les activités agricoles existantes et le développement de ces activités agricoles ainsi que sur les possibilités d'utilisation à des fins agricoles des lots voisins;

CONSIDÉRANT qu'il n'y a pas de zone commerciale sur le territoire de la ville où l'usage C-6f est autorisé et qui est hors de la zone agricole;

CONSIDÉRANT que l'utilisation projetée ne cause pas d'inconvénient pour l'environnement;

CONSIDÉRANT que le lot visé par la demande ne met pas en cause l'homogénéité des terres dans le secteur;

CONSIDÉRANT que l'effet sur la préservation pour l'agriculture des ressources d'eau et de sols s'en trouve inchangé puisque la propriété est desservie par les services d'aqueduc et d'égout;

CONSIDÉRANT que la partie de la propriété visée n'est pas viable pour la pratique intensive de l'agriculture;

CONSIDÉRANT que le projet contribue au développement économique de la communauté carignanoise et à l'atteinte de son

autonomie en matière de service à la population et la création d'emploi;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Daniel St-Jean, appuyé par le conseiller Luc Laforge et résolu à l'unanimité :

D'APPUYER la demande d'autorisation présentée à la Commission de la protection du territoire et des activités agricoles du Québec (CPTAQ) par le propriétaire du lot 2 601 066, Gestion Qualité Luxury Inc., afin d'y exercer l'usage C-6f, entrepreneurs de la construction ou du bâtiment, le tout tel que spécifié à la grille de la zone IDC-186 du Règlement de zonage no 483-U en vigueur.

10 SÉCURITÉ PUBLIQUE

11 LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

26-06-235

11.1 Demande d'aide financière - Mathias Croteau - Championnat de gymnastique - 400 \$

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière de Mathias Croteau;

CONSIDÉRANT la *Politique relative à l'attribution de subventions*;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Édith Labrosse, appuyé par le conseiller Daniel St-Jean et résolu à l'unanimité :

D'ACCORDER à Mathias Croteau une aide financière d'un montant de 400 \$ dans le cadre de sa compétition de gymnastique au niveau national à Oshawa en mai 2026;

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) au poste budgétaire 02-110-00-999.

26-06-236

11.2 Approbation - Réalisation des travaux - Reddition de comptes - Programme d'infrastructures municipales pour les aînés (PRIMA)

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière PRIMA de 100 000 \$ obtenue afin de réaliser les travaux d'aménagement

des terrains de shuffleboard ainsi que la pergola à la Maison des générations Ginette-Grenier;

CONSIDÉRANT la fin des travaux et le paiement de ceux-ci;

CONSIDÉRANT la reddition de compte à effectuer et à envoyer Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Diane Morneau, appuyé par la conseillère Édith Labrosse et résolu à l'unanimité :

QUE le conseil municipal de la Ville de Carignan entérine et confirme la réalisation des travaux visés par la reddition de comptes finale dans le cadre de la demande d'aide financière PRIMA de 100 000 \$ obtenue afin de réaliser les travaux d'aménagement des terrains de shuffleboard ainsi que la pergola à la Maison des générations Ginette-Grenier.

26-06-237

11.3 Autorisation - Prêt de la patinoire et de matériel - 12 juin 2026 - Association de soccer Carignanoise

CONSIDÉRANT la demande de prêt de salle de l'organisme Association de soccer Carignanoise;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Édith Labrosse, appuyé par le conseiller Yves Gaudet et résolu à l'unanimité :

D'ACCORDER gratuitement le prêt de la patinoire et du matériel à l'organisme Association de soccer Carignanoise pour le 12 juin 2026.

12 COMMUNICATIONS, RELATIONS PUBLIQUES ET CITOYENNES

13 RÉGLEMENTATION

26-06-238

13.1 Avis de motion - Projet de règlement 84 (2026) afin d'augmenter à 5 512 689 \$ le montant du fonds de roulement et appropriant à cette fin une somme de 757 298 \$ provenant du surplus non affecté amendant le règlement no 84

Le conseiller Luc Laforge donne avis de motion qu'il y aura, lors d'une prochaine séance du conseil municipal, l'adoption du Règlement numéro 84 (2026) afin d'augmenter à 5 512 689 \$ le

montant du fonds de roulement et appropriant à cette fin une somme de 752 298 \$ provenant du surplus non affecté et amendant le règlement numéro 84. Il dépose le projet de règlement à la présente séance et en fait la présentation conformément aux dispositions de la loi.

26-06-239

13.2 Avis de motion - 1er projet de règlement numéro 483-43-U modifiant le règlement de zonage numéro 483-U (Rue Éthel Est & diverses modifications)

La conseillère Diane Morneau donne avis de motion qu'il y aura, lors de cette même séance du conseil municipal, l'adoption du 1er projet de règlement numéro 483-43-U modifiant le règlement de zonage numéro 483-U. Elle dépose le 1er projet de règlement à la présente séance et en fait la présentation conformément aux dispositions de la loi.

26-06-240

13.3 Adoption - 1er projet de règlement numéro 483-43-U modifiant le règlement de zonage numéro 483-U (Rue Éthel Est & diverses modifications)

CONSIDÉRANT que chacun des membres du conseil a reçu copie du premier projet de règlement numéro 483-43-U modifiant le règlement de zonage numéro 483-U, déclare en avoir pris connaissance et renonce à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Diane Morneau, appuyé par le conseiller Daniel St-Jean et résolu à l'unanimité :

D'ADOPTER, pour valoir à toutes fins que de droit, le premier projet de règlement numéro 483-43-U modifiant le règlement de zonage numéro 483-U.

26-06-241

13.4 Avis de motion - Projet de règlement numéro 542 (2022)-7 modifiant le règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) numéro 542 (2022) (Inventaire du patrimoine bâti & Zone H-335)

La conseillère Diane Morneau donne avis de motion qu'il y aura, lors de cette même séance du conseil municipal, l'adoption du projet de règlement numéro 542 (2022)-7 modifiant le règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) numéro 542 (2022). Elle dépose le projet de règlement à la présente séance et en fait la présentation conformément aux dispositions de la loi.

26-06-242

13.5 Adoption - Projet de règlement numéro 542 (2022)-7 modifiant le règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) numéro 542 (2022) (Inventaire du patrimoine bâti & Zone H-335)

CONSIDÉRANT que chacun des membres du conseil a reçu copie du projet de règlement numéro 542 (2022)-7 modifiant le règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) numéro 542 (2022), déclare en avoir pris connaissance et renonce à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Diane Morneau, appuyé par le conseiller Daniel St-Jean et résolu à l'unanimité :

D'ADOPTER, pour valoir à toutes fins que de droit, le projet de règlement numéro 542 (2022)-7 modifiant le règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) numéro 542 (2022).

26-06-243

13.6 Adoption - Règlement numéro 310 (2026)-2 établissant les tarifs pour divers services rendus par la Ville de Carignan et remplaçant le règlement numéro 310 (2026)-1

CONSIDÉRANT que lors de la séance tenue le 6 mai 2026, avis de motion du présent règlement a été donné;

CONSIDÉRANT qu'une copie du projet de règlement a également été déposée le 6 mai 2026;

CONSIDÉRANT que chacun des membres du conseil a reçu copie du Règlement numéro 310 (2026)-2 établissant les tarifs pour divers services rendus par la Ville de Carignan et remplaçant le règlement numéro 310 (2026)-1, déclare en avoir pris connaissance et renonce à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Édith Labrosse, appuyé par le conseiller Luc Laforge et résolu à l'unanimité :

D'ADOPTER, pour valoir à toutes fins que de droit, le Règlement numéro 310 (2026)-2 établissant les tarifs pour divers services rendus par la Ville de Carignan et remplaçant le règlement numéro 310 (2026)-1.

26-06-244

13.7 Adoption - Règlement numéro 572 (2026) établissant des programmes d'aide de type écogestes sur le territoire de la ville de Carignan

CONSIDÉRANT que lors de la séance tenue le 6 mai 2026, avis de motion du présent règlement a été donné;

CONSIDÉRANT qu'une copie du projet de règlement a également été déposée le 6 mai 2026;

CONSIDÉRANT que chacun des membres du conseil a reçu copie du Règlement numéro 572 (2026) établissant des programmes d'aide de type écogestes sur le territoire de la ville de Carignan, déclare en avoir pris connaissance et renonce à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Daniel St-Jean, appuyé par le conseiller Yves Gaudet et résolu à l'unanimité :

D'ADOPTER, pour valoir à toutes fins que de droit, le Règlement numéro 572 (2026) établissant des programmes d'aide de type écogestes sur le territoire de la ville de Carignan.

26-06-245

13.8 Adoption - Règlement numéro 483-42- U modifiant le règlement de zonage numéro 483-U (Garages attenants et intégrés & CES maximum secteur des Îles)

CONSIDÉRANT que lors de la séance tenue le 1er avril 2026, avis de motion du présent règlement a été donné;

CONSIDÉRANT qu'une copie du premier projet de règlement a également été déposée le 1er avril 2026;

CONSIDÉRANT que le second projet de règlement a été adopté à la séance du 6 mai 2026;

CONSIDÉRANT que chacun des membres du conseil a reçu copie du Règlement numéro 483-42-U modifiant le règlement de zonage numéro 483-U, déclare en avoir pris connaissance et renonce à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Luc Laforge, appuyé par la conseillère Édith Labrosse et résolu à l'unanimité :

D'ADOPTER, pour valoir à toutes fins que de droit, le Règlement numéro 483-42-U modifiant le règlement de zonage numéro 483-U.

14 INFORMATION

15 DIVERS

26-06-246

16 LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par la conseillère Édith Labrosse, appuyé par le conseiller Daniel St-Jean et résolu à l'unanimité :

QUE la séance soit levée à 20 h 36.

Patrick Marquès
Maire

Me Ève Poulin
Greffière